



Appel à projets : une résidence insulaire autour du street art

La commune de l'Île d'Yeu, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale s'engagent ensemble pour la 2^{ème} année consécutive dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).

Ce CLEA se donne pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative.

Au travers de l'objectif concerté des ministères de l'Éducation Nationale et de la culture du « 100% EAC », la commune de l'Île d'Yeu souhaite proposer une offre d'éducation artistique et culturelle, en particulier aux jeunes du territoire, qui repose sur les trois piliers de l'EAC que sont : Fréquenter, Pratiquer et S'approprier.

Dans ce cadre, la commune de l'Île d'Yeu souhaite accueillir pour une première édition une résidence dans le domaine du street art, à destination d'artistes et de collectifs d'artistes

La résidence :

Qu'est-ce qu'une résidence autour du street art ?

Cette résidence s'adresse à des professionnels du street art, particuliers comme collectifs

Les ateliers seront positionnés prioritairement sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec des enseignants et des animateurs volontaires.

Deux types de projets sont envisagés : des projets au sein des établissements scolaires et périscolaires et un projet sur des murs à définir d'un commun accord avec la commune de l'Île d'Yeu.

Une attention particulière sera portée aux projets également axés sur l'histoire insulaire: les fresques du 13^{ème} et 14^{ème} siècles découvertes fortuitement en 2013 et le passé ouvrier de l'île (à travers une série de photos des anciennes usinières de la Conserverie)

Les objectifs :

- Utiliser le support du street art comme un moyen d'aborder la production et la création artistique ;
- Utiliser l'environnement insulaire des enfants comme base de travail ;

- Permettre une meilleure compréhension de l'univers du street art, la réglementation, aider à une meilleure compréhension de son histoire ;
- Favoriser les rencontres inter-générationnelles au travers d'événements fédérateurs ;
- Inclure le maximum de classes d'âge en adaptant à chaque fois l'apprentissage depuis l'école maternelle (3 ans) jusqu'à la 3^{ème} ;
- Avoir recours aux pratiques suivantes : peintures, tags, pochoirs, etc..

Attendus sur cette résidence :

Les projets développés par les artistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Ateliers arts plastique en direction des jeunes islais ;
- Actions de sensibilisation et de médiation au support du street art à destination des acteurs encadrants, en particulier jeunesse : enseignants, animateurs, etc. ;

Publics bénéficiaires :

- Public jeune de l'île sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs ;
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées ;

Modalités de mise en œuvre de la résidence :

Durée de la mission : 3 mois

Temps de préparation : une rencontre sera organisée fin novembre 2022 avec l'ensemble des acteurs concernés et le groupe de travail déjà constitué autour de la mise en place du CLEA. Cette rencontre, en présence de l'équipe artistique retenue, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail.

La période de 2 mois qui suivra permettra de faire émerger des projets, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Le Directeur du Pôle Culture de la Mairie de l'île d'Yeu assurera l'interface entre l'équipe artistique retenue et les structures partenaires. Un calendrier de travail sera élaboré au cours de cette période de 2 mois.

Date et durée de mise en œuvre :

La durée de la résidence est de 3 mois. Elle débutera mi-janvier et prendra fin-avril 2023.

Restitution :

Mai 2023

Conditions financières :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence artistique - rémunération, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 12 000 euros. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la collectivité.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et 6 voyages aller-retour depuis le siège social de l'association sélectionnée au territoire de résidence sont pris en charge par la Commune de l'Île d'Yeu.

Sont également pris en charge le gardiennage d'un véhicule sur un parking surveillé à Fromentine lors des séjours à l'Île d'Yeu, 6 billets A/R pour chaque intervenant de l'équipe sélectionnée. Sont pris également en charge le transport du matériel en bateau quand cela s'avère nécessaire.

La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire à travers la mise à disposition d'un gîte communal (2 chambres, 1 sdb, 1 cuisine).

Les repas restent à la charge de l'équipe sélectionnée. Pour les déplacements sur l'île, les artistes bénéficieront de 2 vélos.

Conditions générales :

- Cadre juridique - Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Commune de l'Île d'Yeu et les artistes sera établi. L'équipe retenue devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.
- Lieux - Les actions menées par l'artiste ou la structure en résidence auront lieu sur le territoire de la commune de l'Île d'Yeu.

CADRE OPÉRATIONNEL :

L'Île-d'Yeu est une commune française située dans le département de la Vendée, en région Pays de la Loire.

C'est une commune insulaire, constituée de l'île d'Yeu, l'une des quinze îles du Ponant. Elle constitue également le canton de l'Île-d'Yeu. Elle a la particularité de ne pas être rattachée à une intercommunalité.

Les principales localités de la commune sont : Port-Joinville, Saint-Sauveur et La Meule.

D'une superficie de 24 Km², elle est accessible depuis les ports de Fromentine et de St-Gilles Croix de Vie.

Avec près de 500 enfants scolarisés jusqu'à la 3^{ème}, l'Île d'Yeu compte une école et un collège publique, une école et un collège privé. L'Île d'Yeu compte également une crèche municipale et 3 structures périscolaires et extrascolaires.

Les associations, au nombre de 133, dynamisent la vie locale, consolident les liens sociaux, proposent des animations tout au long de l'année, participant ainsi au rayonnement de notre territoire insulaire.

ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes un artiste, une structure de promotion et de création de peintures murales exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae indiquant également les compétences en médiation
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de la commune de l'Île d'Yeu
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Éducation Nationale (DSDEN 85, CLEMI)
- des membres du groupe de travail

CALENDRIER PREVISIONNEL

Juillet 2022 : lancement de l'appel à résidence

15 septembre 2022 : date limite de dépôt des dossiers

Entre le 16 et le 30 septembre 2022: audition des candidats présélectionnés. Choix du lauréat

Entre octobre et novembre 2022 : création du projet avec les partenaires associés

Novembre 2022 : rencontre avec les différents acteurs.

Mi-janvier 2023 : début de la résidence

Mai 2023 : fin de la résidence

Les dossiers doivent être adressés par e-mail **avant le 15 septembre 2022 dernier délai**, aux adresses suivantes : culture@ile-yeu.fr et stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

